



## Groupe de travail n°1 : Jeunes et parentalité

<b>Objet :</b>	Relevé de décisions de la réunion de travail du 06 novembre 2020 avec les actions associées à l'objectif n°1
----------------	--

### Présidence :

Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;  
Monsieur Renaud DUMAY, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne membre du bureau de l'AMF01

### Présents :

Direction départementale de la cohésion sociale : M.Flechet  
Maison des adolescents Ain : Mme Rivot  
Sauvegarde 01 Prévention : M.Tayek, Mme Girard-Pecarrere, Mme Chaudet  
IA DSDEN01 : Mme Roux dit Riche et le proviseur de Nantua  
DMD adjoint : Commandant Gourves  
Réseaux SIAE de l'Ain : Mme Bertrand  
CISPD de Bourg-en-Bresse : Mme Brot  
CSI du Grand Parc de Miribel-Jonage : Mme Dimier  
CISPD d'Oyonnax : Mme Rey  
CLSPD du Bassin Ambarrois : M.Robin

## **ACTION 1 : Prévenir le premier passage à l'acte délinquant**

### **Fiches de la boîte à outil n°2,6,7,22,29**

**Fiche n° 2** : La sensibilisation des jeunes : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes – moins de 12ans.

**Fiche n°6** : Mobiliser le secteur médico-social et de la santé mentale, susciter de meilleures dynamiques autour de la santé.

**Fiche n°7** : Le partenariat avec l'éducation nationale, encourager les relations entre les élus locaux et l'éducation nationale, pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires.

**Fiche n°22** : Les nouveaux partenariats avec la santé, mieux prendre en charge par de nouveaux partenariats avec la santé.

**Fiche n°29** : Associer les acteurs du sport, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

→ En direction prioritairement des plus jeunes (moins de 12 ans), en amont de tout signe de basculement.

**-Groupe de suivi individualisé** : Dispositif qui concerne des jeunes âgés de 11 à 25 ans exposés à la délinquance (prévention secondaire et prévention de la récidive). L'objet du GSI est de mettre en œuvre un programme d'accompagnement spécifique, à l'intention de jeunes exposés à la délinquance, adapté à chaque situation par des actions éducatives, sociales et d'insertion. L'enjeu est de mobiliser de façon coordonnée les ressources et acteurs existants en assurant des passerelles entre les différents dispositifs. Les représentants légaux (si mineur) ou le jeune majeur doivent donner son accord afin d'être partie prenante du GSI.

- Un GSI sur Oyonnax composé d'un comité technique où le partage d'information entre les divers acteurs est dynamique et riche. Tous les échanges sont régis par une charte de confidentialité. Des préconisations d'interventions spécifiques sont formulées avec une proposition de parcours dans la durée (actions qui mêlent des approches individuelles et des approches collectives).

**-Les Projets Éducatifs Locaux ou Territoriaux** : Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) visent à soutenir des enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances (par exemple, par l'aide aux devoirs). C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire : Dans ce cadre, la CAF de l'Ain peut financer les projets portés par les collectivités, les associations et les parents, par le biais d'un appel à projets annuel.

- **Dispositif Programme de Réussite Éducative** : vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative. Programmes de Réussite Éducative présents dans l'Ain:

- 3 Programmes de Réussite Educative (PRE) sont présents dans l'Ain au sein des contrats de ville de Bourg en Bresse (depuis 2007), d'Oyonnax / Bellignat (depuis 2009) et de Montluel (relance de la dynamique depuis 2015). Il s'agit d'un outil partenarial efficace dans l'accompagnement de parcours individualisés des 2-16 ans présentant des signes de fragilités, principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La dynamique partenariale est en place autour de différentes thématiques telles que le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, l'accès aux loisirs et l'accompagnement au suivi de la scolarité.

Contacts utiles :

PRE Bourg en Bresse Stéphanie MENEGAUX 0474457161 [menegauxs@bourgenbresse.fr](mailto:menegauxs@bourgenbresse.fr)

PRE Oyonnax / Bellignat Déborah DE OLIVEIRA 0474734268  
[deborah.deoliveira@oyonnax.fr](mailto:deborah.deoliveira@oyonnax.fr)

PRE Montluel Claire MEUNIER 0478060668 [referente-politiquedelaville@ville-montluel.fr](mailto:referente-politiquedelaville@ville-montluel.fr)

➔ Dispositif permettant de lutter contre le décrochage scolaire mis en place par l'éducation nationale dans le département :

- Relais collège pour les classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ;
- Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- PAFI (parcours aménagé de formation initiale) à destination des jeunes de plus de 15 ans ;
- École de la deuxième chance à Oyonnax ;
- Possibilité de bénéficier de parcours avec une préconisation scolaire type aide aux devoirs : coaching 6<sup>e</sup>, dispositif ATOUT +, accompagnement des élèves de 3<sup>e</sup> en risque de décrochage scolaire, chantiers scolaires ;
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire du lycée Alexandre Berrad en collaboration avec le service civique présent dans le département de l'Ain ;
- ADSEA : Dispositif mis en place à Bourg-en-Bresse permettant d'assurer une présence plus régulière dans et devant les établissements au contact de collégiens pour les aider dans leur orientation et lutter contre l'exclusion scolaire et l'absentéisme ;

- Proposer des séjours de rupture pour prévenir le décrochage scolaire afin d'opérer un travail éducatif hors du cadre scolaire et familial habituel ;

D'autres dispositifs locaux, en lien avec d'autres partenaires :

- L'atelier sport : partenariat entre la classe relais de Bourg-en-Bresse et le conseil départemental. Cet atelier est proposé uniquement à Bourg-en-Bresse ;
- Ateliers d'écriture et groupe de socialisation : partenariat avec la mairie d'Ambérieu et la Sauvegarde ;
- Mise en place de convention entre la Sauvegarde et différents établissements scolaires afin d'encadrer des mesures de responsabilisation qui ont pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

#### Contacts utiles :

Merci de renseigner vos coordonnées

#### ➔ Partenariat avec les services médico-social :

L'importance est l'articulation de tous les dispositifs activés pour donner la cohérence et de la réactivité aux actions engagées à destination des publics visés. Engager une dynamique partenariale autour de différentes thématiques.

#### ➔ Ouverture culturelle, associative et sportive : théâtre, MJC, club sportifs, Ain Profession Sport et culture, médiathèque

*Auto-école sociale à Oyonnax* mis en place par l'ADSEA : concourir à la réussite du projet social et de mobilité engagé par le jeune, accompagner à la réussite de la formation à la conduite adapter la pédagogie de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière aux besoins d'un public en difficulté dans un cadre traditionnel

*Le réseau des Promeneurs du Net*, dans la cadre du Schéma Départemental des Actions Éducatives et des Services aux Familles (SDAESF), la CAF de l'Ain et ses partenaires institutionnels. Ce réseau regroupe des professionnels issus de différentes structures (centres sociaux, accueils de loisirs sans hébergement, accueil jeune, ...) qui interviennent habituellement dans le secteur jeunesse. Chacun d'eux, sous la responsabilité de la structure qui l'emploie, développe une approche éducative sur internet par le développement d'une présence sur les différents réseaux sociaux ou tout autre espace de partage.

## **ACTION 2 : Prévention de la récidive**

### **Fiches de la boîte à outil n°3,7,8,10,13,14**

**Fiche n°3** : La prévention par les pairs, développer l'autonomie de réflexion des jeunes en s'appuyant sur des pairs.

**Fiche n°7** : Le partenariat avec l'éducation nationale, encourager les relations entre les élus locaux et l'éducation nationale, pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires.

**Fiche n°8** : Le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°10** : Accompagner la sortie des dispositifs judiciaires, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°13** : Le TIG dans l'insertion, utiliser la méthode pénale comme vecteur d'insertion.

**Fiche n°14** : La justice restaurative, mettre en œuvre des actions d'accompagnement social complémentaires à l'exécution de peine.

AVEMA 01 : réparations pénales mineurs avec la PJJ et champ développé sur la question des auteurs tant sur la partie concernant les mesures alternatives que sur les VIF.

→ **Accompagnement professionnel renforcé et individualisé des condamnés** pour permettre leur insertion et prévenir la récidive :

- GREP (Le Groupe pour l'Emploi des Probationnaires de Bourg en Bresse) : Approche de l'insertion socio-professionnelle en s'appuyant sur des étapes d'accueil, de bilan et de diagnostic mais également dans l'aide à la construction ainsi que la validation du projet professionnel, l'accès à la formation, la mise et le maintien dans l'emploi.

- ADSEA

-Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) : Oyonnax, Bugey du sud

- *Les chantiers éducatifs* mis en place dans le département de l'Ain permettent d'apporter à des jeunes une première expérience de travail, en amont de leur insertion



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

professionnelle pour en réduire les freins et les risques de déviations ; de proposer un lieu privilégié d'apprentissage des règles et normes du monde du travail, de la vie en groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun, ce qui améliore comportement et savoir être ; de construire une relation éducative de confiance avec les jeunes concernés et pouvoir les accompagner individuellement dans les différentes démarches de leur insertion sociale et professionnelle.

*Exemples dans le département :*

Chantier GRAPH à la Communauté de commune de Miribel et du Plateau  
Zone de chantier à Ambérieu

→ Accompagnement spécifique par un **conseiller référent justice** afin de préparer la sortie de détention en mettant en place un projet réaliste et cohérent :

-PRISME, *Parcours Régional pour l'Inclusion Sociale et la Mise à l'emploi*: Pouvoir faire bénéficier à des jeunes du maillage territorial du réseau des référents Justice des Missions Locales Rhône-Alpes.

Contacts utiles :

**Maison des Adolescents de l'Ain**, tél : 04 37 62 15 60

**GREP**, Antenne Ain, tél : [04 74 21 06 38](tel:0474210638), mél : [secretariat.ain@grep.asso.fr](mailto:secretariat.ain@grep.asso.fr)

Merci de renseigner vos coordonnées

## **ACTION 3 : Accompagnement des projets professionnels**

### **Fiches de la boîte à outil n°4,8,9,11,12,13,30**

**Fiche n°4** : Systématiser la nomination d'un référent parcours

**Fiche n°8** : Le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°9** : Le parrainage, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°11** : La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°12** : Les armées et les outre-mer : partenaires de l'insertion, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°30** : S'ouvrir à l'entrepreneuriat, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

→ La DDCS met en œuvre la politique de la ville dans l'Ain notamment dans le soutien d'actions locales afin de prévenir la délinquance :

- **Coopérative Jeunesse de services** : action coordonnée par l'AGLCA, Familles rurales et Ess'ain qui a pour objectif de faire découvrir aux jeunes le monde de l'entrepreneuriat coopératif, de les sensibiliser aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, tout en développant le vivre ensemble entre des jeunes issus d'horizons différents. L'objectif est d'acquérir des compétences, et de participer à une aventure collective.
- La **prévention spécialisée** regroupe toutes les actions qui sont menées en direction de jeunes marginalisés, en rupture, ou en souffrance, âgés de 12 à 25 ans : cette approche qui consiste à aller vers les jeunes, dans leur quartier, pour entrer tout d'abord en contact avec eux et établir une relation de confiance, avant de les accompagner vers une insertion sociale, professionnelle ou pour les aider à bénéficier des soins nécessaires. Les acteurs de la prévention spécialisée sont les associations prestataires et certaines collectivités communales du département : tous les terri-

toires n'ont pas d'éducateur de rue mais peuvent avoir des actions de prévention faites par les centres sociaux ou les mairies.

•

→ Dispositif de la DIRECCTE :

- **Plan « Un jeune – une solution »** : vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.
- Dispositif de **l'obligation de formation 16-18 ans** : Cette mesure permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion. Ce dispositif est chargé de contrôler le respect de l'obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.
- **Le Parrainage pour l'emploi** : Le parrainage consiste à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il s'agit d'un accompagnement bénévole et personnalisé, d'une durée moyenne de 6 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle. Il prend la forme de divers entretiens entre le parrain et le filleul.

→ **Les acteurs associatifs** présents dans l'Ain pour l'accompagnement des projets professionnels :

- Développement du **service civique** (Uniscité) et la **mobilité européenne** pour des jeunes qui en sont habituellement exclus. Unis-Cité est présent dans l'Ain depuis 2011. L'association propose aux jeunes de l'agglomération à Bourg-en-Bresse et à Ambérieu-en-Bugey des services civiques en équipes à travers différents projets de solidarité et d'engagement citoyen.
- **Développement avec les armées** qui est un partenaire de l'insertion en mobilisant de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.
- **Le Service Militaire Volontaire**, sur la base d'Ambérieu, est réservé au plus de 18 ans qui assure une formation militaire (cadre) puis une formation citoyenne (permis, PSC1) puis une formation métier (métier qui recrute sur le territoire).

Contacts utiles :

**Unité Départementale de l'Ain, DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes**, tél : 04 74 45 91 39

**Service civique antenne Ain**, site : : <https://uniscite-auvergnerhonealpes.org/>



**Service militaire volontaire Ambérieu** : [smvamberieu@gmail.com](mailto:smvamberieu@gmail.com) ; Tel : 04 27 50 60 28 ; site internet : [www.le-smv.org](http://www.le-smv.org)

Merci de renseigner vos coordonnées

## **ACTION 4 : En direction des familles et soutien à la parentalité**

### **Fiche de la boîte à outil n°5**

**Fiche n°5** : Le conseil pour les droits et devoirs des familles, mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité.

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

→ Les professionnels de l'aide sociale du Département de l'Ain peuvent apporter un soutien personnalisé de proximité. :

- **L'intervention d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)** : il s'agit d'un accompagnement des familles qui rencontrent des difficultés perturbant leur vie quotidienne : éducatives , sociales, de santé, décès d'un parent...C'est une aide sociale, psychologique et éducative de proximité.

*Fédération de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - 01440 Viriat*

*Aide aux Familles et aux Personnes de l'Ain - AFP 01 - 01000 Bourg-en-Bresse*

*Association pour l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) - 01000 Bourg-en-Bresse*

→ Le C.D.D.F est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité , fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le maire. Ce dispositif a pour mission d'aider et soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale. C'est une instance consultative et un outil d'aide à la décision « du maire » :

- une instance de proximité d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance ;
- un lieu d'écoute et un cadre de dialogue pour les familles ayant des difficultés à

exercer leur autorité parentale ;

- un lieu où chacun doit assumer ses devoirs et réapprend ses droits ;
- un lieu où le Maire peut réaffirmer les valeurs de la République et où les familles peuvent réapprendre le vivre-ensemble civique.

Afin d'accompagner les parents dans leur rôle, **la CAF de l'Ain** met en œuvre, à vos côtés différents dispositifs de soutien à la parentalité :

*Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)*

*Les Lieux d'Accueil enfants-parents (LAEP)*

*L'aide à domicile pour l'accompagnement et le soutien des familles*

*La médiation familiale*

→ La SAUVEGARDE 01 met en place **la médiation familiale** : il s'agit avant tout d'une relation individualisée et privilégiée pour créer une relation de confiance entre la famille, le jeune et l'équipe pédagogique en place. La médiation doit permettre au jeune de s'ouvrir, communiquer, donner sa confiance. Les actions d'animations renforceront les liens entre l'animateur, l'adolescent et sa famille au bénéfice d'un travail individuel plus soutenu. Ces temps de médiation permettent de reposer la responsabilité de la famille et de les mettre au cœur de l'action.

→ Les **espaces de rencontres** sont des lieux d'exercice du droit de visite pour maintenir ou rétablir les liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles.

Diversifier les partenariats pour permettre ces espaces de rencontres : par exemple, le Grand Parc pour des sorties en famille, et/ou des activités sportives .

Organiser des rencontres pour échanger ente les communes et le Département pour **aborder des situations familiales complexes** : informer les maires et appréhender ces situations de manière partenariale notamment en lien avec le GSI.

#### Contacts utiles :

Alain MONCEL :Chargé d'appui et d'expertise Parentalité - CAF de l'AIN Service Accompagnement Social des Territoires Tél : 04 74 45 48 14 ou 06 99 04 87 08

[alain.moncel@cafbourg-en-b.cnafmail.fr](mailto:alain.moncel@cafbourg-en-b.cnafmail.fr)



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

Laure FRASCOTTI : Chargée de Mission Accompagnement à la Parentalité et  
Animation du Réseau C.A.F. et Département de l'Ain 04 74 45 48 77  
[laure.frascotti@cafbourgenb.cnafmail.fr](mailto:laure.frascotti@cafbourgenb.cnafmail.fr)